

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 103/DA/2018 – en trois lots (Séance publique)

Le lundi 26 Novembre 2018 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant la fourniture des tenues de travail pour les agents de Bank Al-Maghrib (marché-cadre), en trois lots :

- **Lot n° 1** : Tenues classiques ;
- **Lot n° 2** : Tenues techniques ;
- **Lot n° 3** : Chaussures.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat. Il peut être transmis aux concurrents qui le demandent (Email : bkam.ao@bkam.ma).

L'estimation annuelle du coût des prestations ainsi que le montant du cautionnement provisoire, pour chaque lot, sont les suivants :

N° du Lot	L'estimation annuelle minimale en DH TTC	L'estimation annuelle maximale en DH TTC	Le cautionnement provisoire (DH)
1	1 605 708,00	2 022 024,00	30 000,00 (Trente mille dirhams)
2	593 016,00	763 632,00	10 000,00 (Dix mille dirhams)
3	312 480,00	342 000,00	5 000,00 (Cinq mille dirhams)

Les concurrents doivent déposer les échantillons demandés dans l'article 6 du règlement de la consultation, au plus tard, le lundi 26 Novembre 2018 à 10h00.

Il est prévu une réunion de présentation, **obligatoire**, au site de Dar As-Sikkah (Service économat), route de Meknès – Salé, le lundi **5** Novembre 2018 à 10h00.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.